

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 28 janvier, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme MILLION Christèle, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, Mme Martine ANQUETIL et Mme Juliane GUÉLODÉ.

Absents excusés :

- Mme SEREY qui a donné pouvoir à M. PONTY
- Mme CASTEL qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE
- M. THOMAS qui a donné pouvoir à Mme GUÉLODÉ
- M. ROGER qui a donné pouvoir à Mme ANQUETIL

Secrétaire de séance : Madame BABOIS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2020

Madame GUÉLODÉ fait savoir qu'elle s'est rendue chez des commerçants qui lui ont dit qu'ils n'avaient pas eu la visite de Madame la Maire. Madame LAMOTTE lui répond qu'effectivement elle ne les a pas tous rencontrés.

Après cette remarque, le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2020 est adopté à la majorité. Les élus de l'opposition ne l'approuvent pas.

ADHÉSION AU 1^{er} JANVIER 2021 AU C.A.U.E.

Madame la présidente de séance fait savoir qu'elle a rencontré des professionnels du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) et expose leurs missions.

L'adhésion à cet organisme nous permettra de bénéficier d'un quota d'heures de travail d'architecte pour nous aider à la réflexion dans la mise en œuvre de nos futurs projets. Les margueritais peuvent faire appel au C.A.U.E. pour bénéficier de conseils, à titre individuel.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 15 voix « pour » approuve l'adhésion à cet organisme à compter du 1^{er} janvier 2021. Les 4 élus de l'opposition se sont abstenus.

La dépense qui s'élève à 0,117€ par habitant sera imputée au chapitre 62 du budget.

PERSONNEL COMMUNAL

MUTATION DE Madame LOUVET

Pour rappel, Madame EL ALLALI, chargée de la bibliothèque et de la communication est en disponibilité pour 5 ans depuis le 5 janvier 2020. Pour la remplacer, Madame LOUVET a été recrutée le 24 février 2020 en CDD d'un an pour une durée hebdomadaire de 28 heures, au grade d'adjoint administratif.

Madame HERVIEU donne le bilan des tâches accomplies par Madame LOUVET, tant au point de vue de la gestion de la bibliothèque, que de la communication.

Puisqu'elle donne entière satisfaction et qu'elle souhaite rester à son poste, Madame LAMOTTE propose à ses collègues de l'embaucher par voie de mutation au grade d'adjoint territorial du patrimoine, au 7^{ème} échelon, à temps non complet à hauteur de 32/35^{ème}. Grade qu'elle avait auparavant à la ville de DÉVILLE LES ROUEN.

Madame la maire précise que les grades d'adjoint administratif et adjoint du patrimoine ont la même rémunération.

A l'unanimité, le conseil municipal, charge Madame la maire :

- de créer un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32/35^{ème} ;
- d'établir l'arrêté de nomination par voie de mutation de Madame LOUVET à compter du 24 février 2021.
- de prévoir les dépenses afférentes à ce recrutement au chapitre 64 du budget.

MISE EN STAGE DE Madame MORÉNO

Madame MORÉNO a été recrutée le 7 septembre 2020 en CDD de 6 mois, au grade d'adjoint administratif, à temps complet, pour remplacer Madame FAUCON au secrétariat de mairie.

Vu les compétences de l'intéressée et sa motivation, Madame LAMOTTE expose qu'il serait judicieux de la recruter en tant que stagiaire. Elle propose donc à ses collègues de créer à compter du 7 mars 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif, catégorie C, pour effectuer les missions de secrétaire, à la mairie, à temps complet, à compter du 7 mars 2021.

Madame LAMOTTE est chargée d'établir l'arrêté de mise en stage et tous les documents afférents à ce recrutement.

Les dépenses relatives à ce recrutement seront imputées au chapitre 64 du budget.

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITÉS

Madame la présidente de séance explique qu'il sera nécessaire de recruter tous les ans, un agent contractuel, à temps complet, du 1^{er} avril au 30 septembre, pour renforcer l'équipe du service technique pendant la période estivale.

En raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique, à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 370 indice majoré 342, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Madame LAMOTTE et la charge d'exécuter toutes les démarches nécessaires à ce recrutement et d'inscrire la dépense au chapitre 64 du budget.

A l'unanimité, les élus demandent également l'embauche, chaque année, d'un saisonnier en juillet et en août, pour renforcer l'équipe du service technique pendant la période des congés annuels. Madame la maire est chargée d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ces recrutements. La rémunération sera fixée par référence au 3ème échelon du grade d'adjoint technique, à laquelle pourront s'ajouter les suppléments et indemnités en vigueur. La priorité sera donnée à une jeune personne de SAINTE MARGUERITE, titulaire du permis de conduire.

Les dépenses seront imputées au chapitre 64 du budget.

Les offres d'emploi seront publiées dans les flash-infos en temps voulu.

REVERSERMENT DU FONDS D'AIDE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Monsieur PONTY informe que lors de la réunion de la commission sports, associations, salle polyvalente du 19 janvier dernier, les membres ont étudié les différentes possibilités du reversement aux associations de la somme de 4 018.13€ allouée à la Commune par la Métropole dans le cadre du dispositif de soutien exceptionnel aux associations.

Les associations éligibles et impactées par la crise sanitaire sont l'AMS, l'AMS Pongiste, l'AMS Gym, le rugby, l'atelier théâtre, les Anciens Combattants, le football et Que le Spectacle Commence. Après discussion avec les représentants de ces associations, le rugby et l'AMS ont décidé de faire don des subventions auxquelles ils pouvaient prétendre pour aider celles qui sont les plus touchées par la crise.

Après réflexion et plusieurs calculs, la commission propose d'attribuer les sommes suivantes :

- Que le Spectacle Commence	900.00€
- le football	900.00€
- l'atelier théâtre	600.00€
- l'AMS Pongiste	600.00€
- l'AMS Gym	600.00€
- les Anciens Combattants	418.13€

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 18 voix « pour », approuve cette répartition. Madame HERVIEU n'a pas pris part au vote puisqu'elle est présidente d'une association.

La recette sera encaissée à l'article 74751 et les reversements aux associations au 6748.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur PONTY explique que la commission sports, associations, salle polyvalente a élaboré une nouvelle procédure d'attribution des subventions communales pour les associations. Ce dossier est constitué du règlement d'attribution et des formulaires de demandes.

Ce nouveau dispositif, validé par un juriste, sera présenté aux présidents d'associations, normalement en juin, lors de la réunion d'attribution de la salle polyvalente pour une mise en place pour le budget de 2022. Les associations qui le souhaitent pourront être aidées dans cette démarche.

Le nombre d'adhérents adultes et enfants sera ajouté dans le document de demande de subvention.

Madame GUICHARD demande comment seront définies les sommes allouées aux associations. Madame la maire répond que les éléments du budget prévisionnel, du budget de l'année écoulée et les projets seront étudiés.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 18 voix « pour », approuve le règlement d'attribution des subventions communales. Madame HERVIEU s'est abstenue puisqu'elle est présidente d'une association.

BOIS DES MONTS : COUPE + PLANTATION

Monsieur BUQUET explique que les résineux du bois des Monts doivent être abattus. L'ONF recommande un abattage à blanc.

Il détaille le tableau comparatif concernant l'abattage et la plantation du bois des Monts. L'abattage devra se faire en février avant la montée de la sève et la plantation à l'automne. Il est conseillé de ne pas replanter des feuillus mais des petits résineux pour faciliter l'enracinement.

Par arrêté en date du 24 novembre 2020, sur proposition de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Préfet a autorisé la coupe rase des épicéas de la parcelle ZD 187 de 3 hectares.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'achat du bois, devis n° DE00000003 de LA FORESTIÈRE DE SAINT-WANDRILLE de RIVES EN SEINE, à savoir :

- 39€ HT la tonne des grumes en 4m,
- 29€ HT la tonne du bois de palettes en 2m,
- 11€ HT la tonne du bois en 2m30.

Le devis n° DE00000004 de la même entreprise d'un montant de 14 570.00€ HT est également retenu. Celui-ci concerne la plantation de 4 000 plants de Douglas, y compris le broyage de toutes les souches sur les 3 hectares, de l'engrais et la main-d'œuvre pour la plantation.

L'entretien annuel au prix forfaitaire de 950.00€ HT est également retenu. Ceci comprend le broyage des 3 hectares avec le dégagement de toutes les plantations. La première année, les pieds morts seront remplacés. Il faudra prévoir un entretien pendant 3 ans.

L'évacuation de tout le bois devra obligatoirement se faire par le haut de la parcelle.

Les recettes et les dépenses relatives à ces travaux seront prévues au budget.

CENTRE DE LOISIRS DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ

Madame GUICHARD expose les propositions de la commission écoles cantine et jeunesse relatives à l'ouverture du centre de loisirs aux vacances d'avril et cet été.

Ces deux ouvertures pourraient être revues en fonction des contraintes sanitaires et des consignes gouvernementales.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Vacances d'avril : ouverture du 26 au 30 avril 2021, de 8H à 18H

- accueil échelonné de 8H à 9H30 et départ entre 17H et 18H ;
- pour 16 enfants âgés de 3 à 5 ans et 24 âgés de 6 à 12 ans ;
- encadrement : 4 animateurs dont au moins 2 diplômés + notre animatrice qui fera les fonctions de directrice (ses heures supplémentaires devront être récupérées avant la fin juin) ;
- rémunération des animateurs en Contrat Engagement Éducatif : 80€ la journée.

Vacances d'été : ouverture du mercredi 7 juillet au vendredi 6 août 2021, de 8H à 17H30

- accueil échelonné de 8H à 9H30 et départ entre 17H et 17H30 ;
- pour 16 enfants âgés de 3 à 5 ans et 60 âgés de 6 à 15 ans ;
- encadrement : 7 animateurs dont au moins 4 diplômés + notre animatrice qui fera les fonctions de directrice ;
- rémunération des animateurs en Contrat Engagement Éducatif : 80€ la journée.

Tarifs pour avril et l'été :

- 12€ la journée pour les enfants domiciliés à STE MARGUERITE et ÉPINAY, inscription dès la date d'ouverture ;
- 25€ la journée pour les enfants scolarisés à STE MARGUERITE et ÉPINAY mais des communes extérieures, inscription dès la date d'ouverture ;
- 25€ la journée pour les enfants des communes extérieures, inscription s'il reste de la place et après une date d'inscription différente ;
- 12€ la journée pour les enfants des employés des communes de STE MARGUERITE et d'ÉPINAY, inscription s'il reste de la place et après une date d'inscription différente ;
- 100€ la semaine le mini-camp de l'été ;
- abattement de 10% pour l'inscription du 2^{ème} enfant et tarif dégressif en fonction du quotient familial de la CAF ;
- inscriptions à la semaine complète.

Madame LAMOTTE est chargée de recruter l'équipe d'animation et signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

Les dépenses et les recettes liées à ces ouvertures seront prévues au budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame la maire fait savoir :

- qu'elle a renouvelé la convention de la Classe à Horaires Aménagés Musique du collège du TRAIT ;

- qu'un membre du Centre Communal d'Action Sociale sera remplacé, suite à un décès. La procédure d'affichage est en cours ;

- qu'un centre de vaccination pour la COVID19 a ouvert à DUCLAIR. Les margueritais qui rencontreront des difficultés pour la prise de rendez-vous ou pour se déplacer pourront téléphoner en mairie et ensuite Madame LAMOTTE gèrera les appels. Cette information sera mise dans le flash-infos de février. Madame ANQUETIL ajoute que c'est une très bonne action mais que pour le moment il y a un problème d'approvisionnement des vaccins.

Madame GUICHARD fait savoir qu'elle rencontrera demain les élèves des CM1 et CM2 pour leur expliquer le fonctionnement d'un conseil municipal des jeunes, en vue des prochaines élections de ce conseil des jeunes.

Au nom de Madame CASTEL, Madame GUICHARD souhaiterait que le règlement de cantine soit revu, notamment en cas de grève ou d'absence d'un enseignant.

Madame ANQUETIL souhaite savoir quand la fibre arrivera sur STE MARGUERITE. Elle est en cours de déploiement. Monsieur ULRIKSON explique que chacun peut consulter son éligibilité sur internet.

Elle regrette que les restrictions de circulation dues aux travaux de la route du Trait ne soient pas respectées. Ceci rend la situation très compliquée.

Monsieur SARAIVA signale le mauvais état de la route de Saint-Wandrille, après le Calibourg en direction de Saint-Wandrille. Madame LAMOTTE lui répond que les prochains travaux de voirie concerneront la route d'Épinay et la route de Saint-Wandrille.

Madame BELVAL demande que soit revu le stationnement entre la boulangerie et l'école qui lui semble très dangereux pour les piétons.

Madame LAMOTTE a été contactée par les chauffeurs des bus Filo'r. Ils se plaignent des véhicules qui se garent sur les places réservées aux cars. Pour rappeler cette interdiction de stationnement, des flyers ont été distribués à tous les élèves. Si cette interdiction n'est pas toujours respectée, la gendarmerie pourra venir verbaliser les réfractaires.

Au nom de Monsieur THOMAS, Madame GUÉLODÉ demande à Madame LAMOTTE son avis sur le contournement Est de ROUEN. Madame LAMOTTE lui répond que les conseils métropolitains sont publics. Il est donc possible d'assister aux débats en direct pour tous sujets relatifs à la Métropole afin d'être informé.

Madame GUÉLODÉ souhaite savoir si le tarif des concessions pour le columbarium a été revu. Madame LAMOTTE lui répond que la commission ne s'est pas encore réunie.

20h05 : départ de Monsieur SARAIVA

Madame GUÉLODÉ demande le bilan 2020 du Comité National d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

CE COMPTE RENDU SERA À ADOPTER LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION